

N° 2022-29

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 23 novembre 2022NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre, sur convocation faite le 18 novembre, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Agnant

Présents titulaires (12) : CANAUD Jeannine, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GOULIANNE Sterenn, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy, PLISSONNEAU Frédéric, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

Présents suppléants (2) : PHILIPPE Jacqueline, RENOUX Jean Paul

Pouvoirs (6) : CLOCHARD Roland à RENOUX Jean Paul, GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy, MARTIN Alain à DURIEUX Michel, PACAUD Lionel à LOUVRIER Franck, PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier à COUESNON Elsa,

Absents : CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier

La secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Élu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président**Objet** : Affectation des résultats 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le Compte administratif 2021,
Vu la délibération 16-2022 du 28 juin 2022 portant sur l'affectation du résultat 2021,

Considérant qu'il y a lieu de rapporter la délibération 16-2022 du 28 juin 2022 portant sur l'affectation du résultat pour inexactitude,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 pour l'ensemble du budget du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

Budget Général**Fonctionnement**

Résultat exercice antérieur 2020	- 85 418,23 €
Recettes 2021	2 304 094,51 €
Dépenses 2021	2 003 097,26 €
Résultat compte administratif 2021	300 997,25 €
Excédent cumulé 2021	+ 215 579,02 €

AR Prefecture

017-200049625-20221123-2022_29-DE
Reçu le 29/11/2022

Investissement

Résultat exercice antérieur 2020	13 797,83 €
Recettes 2021	107 010,00 €
Dépenses 2021	105 793,75 €
Résultat compte administratif 2021	1 216,25 €
Excédent cumulé 2021	+ 15 014,08 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide :

- AFFECTER le résultat comme suit pour le budget principal

Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	215 579,02 €
Résultat reporté en investissement (001)	15 014,08 €

- DIRE que cette délibération annule et remplace la délibération 16-2022 du 28 juin 2022 portant sur l'affectation des résultats 2021.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,

Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20221123-2022_29DE

Affiché le : 29 NOV. 2022 29 NOV. 2022
Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception